

Extincteurs

Généralités

Les extincteurs sont des appareils qui permettent de combattre un foyer naissant, ils doivent être vérifiés par des techniciens qualifiés. **SAGEX vérifie, fournit et pose les extincteurs adaptés à la configuration du site et aux risques relevés au cours de l'audit technique.**

Dans le cadre de la qualification APSAD NF Service, SAGEX est en mesure de réaliser des études d'implantation spécifiques et de fournir des attestations de conformité selon la règle R4 de l'APSAD.



La Réglementation

- Normes NFS 61-919 de juillet 2004
- Règle R4 de l'APSAD
- ERP : Article PE 26 et MS 38 de l'arrêté de 22 juin 1980
- Arrêté du 31 janvier 1986

Art.96

Des moyens de lutte contre l'incendie doivent être prévus et comprendre dans tous les parcs : des extincteurs portatifs à raison d'un appareil pour quinze véhicules. Ces extincteurs conformes aux normes françaises en vigueur doivent être soit alternativement des types 13A ou 21B, soit polyvalent du type 13A-21B.

Art.101

Le propriétaire ou le cas échéant la personne responsable désignée par ses soins est tenu de faire effectuer au moins **une fois par an les vérifications des installations**. Il doit également assurer l'entretien de toutes les installations concourant à la sécurité et doit pourvoir le justifier par la tenue d'un registre de sécurité « Art.R123-51 du code de la construction et de l'habitation ».

Les types d'extincteurs

- **L'extincteur à eau**
Il est **efficace sur la plupart des feux habituels** comme les incendies sur du bois du carton ou encore sur des **liquides inflammables** (essences ou solvants).
Il existe un dérivé de cet agent d'extinction, qui a été spécialement inventé pour lutter contre les feux sur des auxiliaires de cuisson. Cet agent ABF est particulièrement efficace sur les feux de graisses alimentaires.
- **L'extincteur à dioxydes de carbone (CO2) classe B**
Ce type d'appareil d'extinction est particulièrement recommandé pour la sécurité incendie d'un **local contenant de l'informatique** ou encore des **appareils sous haute tension**. Le CO2 a aussi prouvé son utilité pour lutter contre les feux sur du **liquide inflammable** ou les différents **hydrocarbures**.
- **L'extincteur à poudre classe ABC**
Il est efficace pour anéantir les feux des différentes classes A, B et C. L'agent d'extinction à poudre concentre le plus souvent du **sulfate et du sel d'ammonium**, lequel fond sous l'effet de la chaleur et **forme une couche isolante** permettant **d'isoler le combustible du comburant**.

Siège social : 40 Rue Damrémont - 75018 PARIS

Tel : 01 77 74 12 60 - Fax : 01 41 54 09 17 @ : info@sagex.fr

La maintenance

La réglementation prévoit une visite par an dans le cadre de la vérification des extincteurs, SAGEX effectue ses interventions selon un calendrier prévisionnel. Afin de respecter les intervalles de maintenances SAGEX prévoit de faire les interventions au plus tôt 6 semaines avant le mois relatif à la dernière intervention et au plus tard 6 semaines après. Pour chaque site, l'intervention est calée sur un calendrier géographique. La date d'intervention peut aussi varier en fonction de la date de signature du contrat.

SAGEX réalise la maintenance sur l'extincteur de la façon suivante ;

- Vérification visuelle du bon état général de l'appareil (pression permanente et auxiliaire),
- Vérification de la présence du dispositif de verrouillage et du plomb de millésime,
- La pesée,
- Le démontage,
- La vérification du système de percussion,
- La vérification de l'étanchéité du joint,
- La vérification de la qualité de l'agent extincteur,
- La vérification de la charge de la sparklet,
- Le remontage,
- L'étiquette de passage,
- Le contrôle général final,
- La signalétique,
- Les cas nécessitant le remplacement de l'appareil.

Sur demande SAGEX établit un plan des locaux sur lequel figure le détail de l'implantation des extincteurs permettant de délivrer un certificat de conformité de type N4. Les années suivantes, un compte rendu de vérification périodique de type Q4 est délivrée.

SAGEX effectue l'étude et la conception, la réalisation, la vérification de conformité et vérifications périodiques, la maintenance préventive et corrective.

Siège social : 40 Rue Damrémont - 75018 PARIS

Tel : 01 77 74 12 60 - Fax : 01 41 54 09 17 @ : info@sagex.fr